

# JPMorgan Funds, JPMorgan Investment Funds et JPMorgan Liquidity Funds

---

*A moins qu'ils ne soient spécifiquement définis dans le présent document, les termes commençant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Compartiment concerné.*

Suite à l'examen continu de notre structure de frais, les commissions de rachat sont supprimées des prospectus de JPMorgan Funds, JPMorgan Investment Funds et JPMorgan Liquidity Funds. Ces changements entreront en vigueur le 30 mars 2026.

La Commission de rachat est calculée sous la forme d'un pourcentage de la VL des Actions rachetées, et déduite du produit de rachat avant le paiement. La Société de gestion peut y renoncer en tout ou partie à son entière discrétion. Cette commission est fixée à 0,50% pour les classes d'actions A et D de JPMorgan Funds et JPMorgan Investment Funds.

Cette commission n'a pas été appliquée de manière systématique, la Société de gestion ayant exercé son pouvoir discrétionnaire pour y renoncer.